

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 152

DE LYON

Mardi 31 Mai 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES... A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République. A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent le N°

ABONNEMENTS... Lyon et département limitrophes... 6 fr. 12 fr. 24 fr. 36 fr. Autres départements... 9 fr. 18 fr. 36 fr. Étranger (Union Postale)... 9 fr. 18 fr. 36 fr.

Le 2 Juin prochain LE RAPPEL RÉPUBLICAIN COMMENCERA LA PUBLICATION DE **MARIAGE SECRET** Grand roman dramatique de Paul BEATRAY

Parmi les œuvres si populaires de l'éminent romancier lyonnais, *Mariage Secret* est l'une des plus émouvantes et des plus tragiques. *Mariage Secret* est l'histoire d'une mère qui lutte contre le courant qui l'entraîne, frêle épave, à travers les remous de la capitale.

MARIAGE SECRET

est une œuvre morale et d'une puissante imagination.

FAITS DU JOUR

Les accidents survenus pendant la Marche de l'Armée ont soulevé la réprobation générale de la presse parisienne.

Une interpellation a été développée à la Chambre sur la Marche de l'Armée, par le colonel Roussel. Le général André a déclaré regretter l'autorisation de cette épreuve. L'ordre du jour pur et simple a été voté.

Par 303 voix contre 231, la Chambre a voté l'urgence d'une proposition de loi demandant la désaffectation du Sacré-Cœur de Montmartre.

Un officier d'administration vient d'être incarcéré au Mont-Valérien. D'après certains journaux les motifs de l'incarcération se rapporteraient à des détournements relatifs à l'affaire Dreyfus.

M. Desplas, radical, a été élu président du conseil municipal de Paris par 44 voix contre 31 à M. Deville.

Le général Kouropatkin prend une vigoureuse offensive et essaie de tourner l'armée japonaise.

Les Russes ont évacué la ville de Dainy après l'avoir incendiée.

LES TORPILLES

Ces petits engins marins que d'anciens dédaignent au profit des cuirassés, des croiseurs, des mastodontes, viennent de son réhabiliter d'une façon effrayante.

Les désastres qui ont frappé successivement les flottes russe et japonaise dans leurs évolutions devant Port-Arthur ont, en effet, causé une émotion universelle.

C'est surtout en Angleterre qu'ils sont commentés avec passion. Les cercles politiques du Royaume-Uni se rendent compte de la révolution apportée par les ravages des torpilles dans les traditions, dans les règles de la tactique navale. Et l'orgueilleuse nation qui se vantait d'opposer une carrière invulnérable à toutes les agressions maritimes n'est plus qu'à moitié rassurée.

C'est qu'en effet l'expérience des derniers événements est non seulement concluante mais terrifiante. Les géants de la mer ont été anéantis, sans qu'aucune prudence humaine ait pu

déterminer le péril à éviter. La masse même du cuirassé ne fait que précipiter son engouffrement; ses vastes dimensions augmentent le nombre des victimes. La torpille dormante se réveille soudain au passage de son puissant ennemi. Elle le frappe sous le ventre; elle lui arrache ses entrailles de fer et d'acier; elle disperse ses membres de bronze et aussi, hélas! ses membres de chair; elle les laisse retomber aux abîmes. Elle meurt, chétive et petite, de la mort formidable qu'elle a donnée.

Elle a attendu sous le flot, comme un brigand attend sous bois, l'occasion meurtrière. Ni les courants, ni les tempêtes ne l'ont désarmée. Elle se déplace capricieusement, comme si le destin lui réservait l'heure, le lieu propices à l'œuvre de destruction. La découvrir est hasardeux, la chercher est périlleux, la rencontrer est mortel.

Elle est devenue la protectrice invincible des faibles. Elle veille au salut des rivages, des rades sans défense. Elle vaut une armée ou une flotte. Elle tue et elle terrorise. Quelques perfectionnements qui seront facilement obtenus, lui donneront bientôt la maîtrise des golfes, des détroits, des estuaires. Les Armadas jadis invincibles n'oseront plus s'aventurer à sa portée. Les plus hardis pilotes crèveront : « Au large ! » Entré la terre et l'immensité de l'Océan, la main des hommes, à des profondeurs inconnues, sème la foudre.

Le blocus, cet ancien moyen de conquête, sera prochainement environné de risques tels que les ours les plus intrépides se sentiraient glacés par l'ordre d'y recourir. Et déjà, autour de Port-Arthur, le cercle s'élargit. L'amiral japonais s'éloigne de l'impénétrable mystère. Il a subi les effets de l'inflexible loi de Lynch : Makharoff est vengé.

Pour la France aussi, la leçon est saisissante. Les prédictions de l'amiral Aude se réalisent. La poussière navale n'est point à dédaigner.

Aussi, n'avons-nous qu'à nous féliciter que la Chambre ait compris ce que ces petits engins pouvaient rendre de services pour la défense nationale et qu'elle ait voté, il y a quelques années, cinquante millions pour la construction de sous-marins, torpilleurs et torpilles.

Si nos ports sont gardés par des centaines de sentinelles aussi vigilantes dans leur sommeil apparent, aussi terribles à leur réveil, nous inspirerions une crainte salutaire aux puissances maritimes voisines qui, en cas de conflit, seraient obligées de se tenir au large de nos côtes.

Reste à savoir si le crédit de cinquante millions a reçu des applications conformes à sa destination, et si nous avons les torpilleurs et les torpilles qu'exige la défense nationale. Faut-il d'autres millions? Faut-il d'autres unités navales? Si oui, le Parlement n'hésitera pas à mettre à la disposition du ministre de la marine les crédits nécessaires.

Mais peut-être, faut-il un autre ministre de la marine? René RAPPEL.

Notes Politiques

LA POLITIQUE DE SATURNE
Devant la retraite libre et digne de M. Henry Maret on se souvient involontairement de la parole historique de Vergniaud : « La Révolution est comme Saturne, elle dévore ses propres enfants. »

On a lu les motifs pour lesquels le leader du Radical quitta la maison qu'il avait aidé à fonder, victime de sa loyauté, de son indépendance et de sa bonne foi. M. Henry Maret s'en va parce qu'il en a assez d'être sous le joug des jacobins grossiers et sans esprit, des politiciens chez qui la fermeté des principes est soumise aux variations atmosphériques du Palais-Bourbon. Il en a assez, lui le vieil anticlérical, de l'anticléricalisme stupide de M. Combes qui met tous ses soins à embêter les capucins et ne sait pas faire autre chose. Il en a assez de jouer toujours à l'anticlérical, au mépris des principes de liberté, au mépris des réformes toujours promises et toujours ajournées.

Si tous nos adversaires avaient la bonne foi de M. Maret, il serait facile de nous entendre, et les questions secondaires qui nous divisent disparaîtraient facilement. Que répondre, en effet, à cette déclaration du député du Cher : « Moi, je suis resté ce que j'étais : radical et libéral, et quand je réclame la liberté, j'entends que je la réclame pour les autres comme je la réclame pour moi-même. »

Hélas, ce langage d'un vieux républicain n'est plus guère compris. Les républicains des nouvelles couches, réactionnaires hier, démagogues aujourd'hui comme les Combes et les Jaurès, ont monopolisé la liberté comme on monopolise la République; ils ne peuvent entendre, sans écumer, parler de liberté pour leurs adversaires et ils excommunièrent, ils jettent hors de l'Église républicaine les indépendants qui, comme Henry Maret, veulent conserver leur droit de penser selon leur conscience et de parler selon leur pensée. Les néo-républicains ont rétabli l'Inquisition avec tout ce qu'elle avait d'odieux; ils imposent un symbole, des dogmes, des rites; ils ont un dieu : l'Assiette-au-beurre, et des fétiches : les ministres assis autour de l'Assiette et distributeurs des franchises lippées. Ils n'ont pas encore relevé les bûchers, ni ouverts les cachots, mais cela viendra.

Cavaignac a été jeté hors de leur République, comme Méline, comme Ribot, comme Waldeck-Rousseau lui-même. Aujourd'hui, c'est le tour d'Henry Maret à essayer les foudres de leurs excommunications, en attendant que Combes et Jaurès eux-mêmes soient les victimes de la folie furieuse qui pousse la démocratie à dévorer ses propres enfants. — Camille DROND.

INFORMATIONS

Paris, 30 mai.
DANS L'ÉTAT-MAJOR. — Le *Gaullais* dit que, contrairement à ce qui a été annoncé il n'y aura pas de promotion dans l'état-major de l'armée avant le 1^{er} juillet. Pour la succession du général Caze qui va être atteint le 12 juin par la limite d'âge, on parle du général Bailford et du général de Torcy, commandant la division d'Amiens.

M. PELLETAN TRIPATOUILLE. — On sait que la nouvelle commission du budget a, dans sa première séance, décidé qu'elle hâterait son travail, afin que le projet de budget de 1905 pût être déposé dans les premiers jours de la rentrée.

La bonne commission avait compté sans M. Pelletan. Suivant son habitude invétérée, celui-ci n'a pas encore présenté ses propositions budgétaires, alors que tous ses collègues ont fait remettre les leurs. C'est la troisième fois qu'il en est ainsi.

1^{er} Année dernière, on s'en souvient, la commission dut se fâcher pour obtenir les renseignements dont elle avait besoin. Elle les obtint avec beaucoup de peine, à la dernière heure... et encore étaient-ils faux.

Il en sera certainement de même pour le budget de 1905, et la commission devra attendre pour commencer sa besogne que M. Pelletan ait tout à son aise tripatouillé ses chiffres.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE. — Le conseil d'administration de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture vient de procéder à la nomination de son bureau pour l'année 1904-1905.

Ont été élus : président, MM. Gomet; vice-présidents, Gasmir Périer, Ed. Case, Jean Dupuy, Grandjean, Legludic, Le Play, Pylieux, Risler, Tissierand; secrétaire général, M. de la Gasse.

Le conseil, sur la proposition de M. Gomet, s'associe aux protestations qui se sont produites à la Chambre des députés contre le

décret du 5 mai 1904, qui a permis l'entrée complémentaire en franchise dans les ports français de 350.000 quintaux de blés tunisiens, et exprime le vœu que l'administration se renferme dans les prescriptions de la loi du 19 mai 1890.

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

ÉLECTION DU BUREAU
Paris, 30 mai.

Le conseil municipal de Paris, réuni sous la présidence de M. Opportun, doyen d'âge, a procédé à la formation de son bureau.

M. Desplas, candidat des groupes de la gauche, a été élu président par 44 voix contre 31 à M. Deville, ancien président.

Il y avait deux bulletins blancs et un bulletin au nom de M. Patenne.

Ont été élus vice-présidents : MM. Celly et Poiry, candidats des groupes de gauche, par 42 voix contre 33 à M. Jousset et 32 à M. Noudé. Ces deux derniers étaient candidats des groupes de droite.

Sont élus : secrétaire Lajarrige 48 voix, Paris 47, Pannetier 46, Neufville 46. M. Bellan est réélu syndic par 46 voix contre 30 à M. Gay.

LES ÉLECTIONS BELGES

Bruxelles, 30 mai.
On sait que des élections ont eu lieu hier en Belgique, en vue du renouvellement par moitié des membres de la Chambre et du Sénat.

Les provinces de la Flandre orientale, de Liège, du Hainaut et du Limbourg ayant réélu leurs députés, et celles d'Anvers, du Brabant et de la Flandre occidentale, du Luxembourg et de Namur, leurs sénateurs, le scrutin était ouvert dans tous les arrondissements du pays.

La Chambre comptait 166 députés qui, au moment de l'élection, étaient ainsi répartis : 96 catholiques, 31 socialistes, 34 libéraux et progressistes et 2 démocrates chrétiens, c'est-à-dire une majorité catholique de 26 voix. Sur ce nombre, 84 membres étaient sortants, dont 41 catholiques, 24 socialistes, 13 libéraux, 1 radical socialiste et un démocrate chrétien.

Le Sénat comptait 110 membres, ainsi répartis : 63 catholiques, 4 libéraux, 6 socialistes et radicaux-socialistes. Les membres sortants étaient au nombre de 57, dont 14 sénateurs élus par les conseils provinciaux. Les 43 sortants qu'il y avait lieu de réélire hier se répartissaient comme suit : 23 catholiques et 15 libéraux.

Les résultats des élections législatives accusent un gain de six sièges au parti libéral sur les catholiques et un gain de trois sièges sur les socialistes. D'autre part, le parti catholique gagne trois sièges sur les socialistes. En résumé, la majorité catholique est descendue de seize à douze voix.

LA MARCHÉ DE L'ARMÉE

Les accidents. — Les morts et les malades.

Paris, 30 mai.
D'après le *Radical*, un troisième soldat prenait part à la course, Emile Prouvost, cavalier au 45^e chasseurs à Châlons, a été transporté à l'hôpital Necker où son état est jugé désespéré.

Le *Matin* dit que la mort du caporal Bacconnet a été causée par l'absorption d'un verre d'eau glacée que, malgré des instructions sévères, des gens bien intentionnés mais inexpérimentés lui firent passer tout à fait au début du parcours.

La *Patrie* écrit savoir qu'un conflit s'éleva à propos de la Marche de l'Armée entre le général Desrier, gouverneur de Paris et le général André. Ce conflit se serait accentué à la suite des accidents qui marquèrent les courses.

Au Sénat
M. Le Prévost de Launay aurait l'intention de questionner à la prochaine séance du Sénat, le général André sur les accidents de la Marche de l'Armée.

La Marche et la presse
Presque tous les journaux s'élevèrent contre la Marche de l'Armée et contre les

scènes auxquelles elle a donné lieu. Voici l'opinion peu suspecte de la *Lanterne* :

Nous avons le droit, nous avons le devoir de nous tourner vers le ministre de la guerre vers le gouvernement et de leur demander de se justifier.

Nous nous disions imaginé que l'armée devait rester en dehors des partis. Comment le gouvernement a-t-il pu permettre à un journal politique de se servir d'elle pour les besoins de sa publicité? D'autant plus grande que cette épreuve ne pouvait avoir aucun résultat utile, puisque les soldats qui y prenaient part n'avaient aucun armement et que, dès lors, au point de vue militaire, cette marche ne signifiait rien.

La loi est donc inexorable, un soldat l'a déjà payée de sa vie.

Un pareil scandale ne peut pas demeurer sans sanction, il se trouvera, nous l'espérons, quelqu'un au gouvernement pour demander des comptes au gouvernement responsable de la mort lamentable d'un malheureux que sa famille n'avait pas envoyé à la caserne pour servir à un bataillon sol-disant patriotique, mais surtout commercial.

Henri Rochefort fait la constatation suivante :

Tristesse suprême : nombre d'officiers, qui auraient dû comprendre que les soldats français ne sont pas des mûnettes, ont accepté un rôle dans cette mascarade à la fois déshonorante et macabre.

Où j'ai rencontré des capitaines et des chefs de bataillon dont le bras était orné d'un brassard sur lequel se lisait cette annonce : *Le Matin*. Nous avions ainsi des officiers faisant la place pour des marchands de papier. Quelque chose comme des officiers-sandwich.

AUTOUR DU PARLEMENT

LA LOI DE DEUX ANS
Paris, 30 mai.

MM. Paul Bignon et Rouland ont déposé l'amendement suivant à l'article 40 du projet de loi sur le service de deux ans.

Article 40. — Rétablir entre le deuxième et le troisième paragraphes, le texte suivant adopté par le Sénat :

« Les étudiants en médecine et en pharmacie et les élèves ecclésiastiques sont versés dans le service de santé. »

LE BUDGET DES CULTES

MM. Sembat et Allard et une dizaine de leurs collègues ont déposé un amendement tendant à supprimer les articles 1^{er} à 24 du budget des cultes.

Signalons également un amendement des mêmes députés tendant à supprimer les crédits pour l'ambassade auprès du Vatican. C'est le second sur le même sujet.

LIMPOT SUR LE REVENU

On a distribué aujourd'hui deux propositions de loi de M. Maujan, l'une ayant pour objet l'établissement d'un impôt progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs, l'autre tendant à modifier l'assiette de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

Le projet d'impôt sur le revenu est établi en remplacement des quatre contributions directes. Du revenu de chacun, il est déduit le coût d'un minimum d'existence variable suivant les milieux, afin d'éviter par suite de ces réductions de créer une classe de Paris. M. Maujan frappe d'une taxe dite civique, uniformément fixée à 2 francs, tous les citoyens majeurs.

L'impôt nouveau est établi par cédules, de façon à permettre la distinction des revenus, soit du capital seul. Les capitaux improductifs sont soumis à un tarif particulier. Quant aux revenus des valeurs mobilières, M. Maujan les frappe d'une taxe spéciale par sa seconde proposition.

ON S'ABONNE SANS FRAIS
Dans tous les Bureaux de Postes
AU « RAPPEL RÉPUBLICAIN »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Marche de l'Armée à la Chambre

Les incidents de la Marche de l'Armée. Question transformée en interpellation. Les regrets du général André. — L'ordre du jour pur et simple. — Le Sacré-Cœur de Montmartre. — La loi de deux ans.

Paris, 30 mai.
Avant l'ouverture de la séance les conversations sont très animées dans les couloirs où l'on apprend que MM. Plichon et Roussel vont poser une question au général André au sujet des accidents de la Marche de l'Armée.

La séance est ouverte à 2 heures 20, sous la présidence de M. Lockroy. Une vive animation se manifeste sur tous les bancs. Le général André est au banc des ministres avec MM. Combes et Vallé.

LA MARCHÉ DE L'ARMÉE. — QUESTION DU COLONEL ROUSSET

La parole est au colonel Roussel qui exprime son étonnement et sa douleur au sujet des accidents auxquels a donné lieu la Marche de l'Armée, organisée par le journal *Le Matin*.

M. Roussel. Je ne m'explique pas que le gouvernement donne son autorisation à une expérience qui ne répond à rien. *(Très bien à droite et au centre et sur divers bancs.)* Les soldats sont partis dans un désordre inexplicable. Je ne veux pas insister, mais je dis que le départ était un spectacle repoussant. Outre cela, nous avons vu des officiers portant sur le bras des insignes qui n'ont rien de militaire, tandis que des officiers généraux portaient des insignes militaires. *(Applaudissements à droite et sur divers bancs.)*

Des accidents devaient se produire fatalement. Enfin les annonces de cette marche étaient affichées sur papier blanc, ce qui est une marque d'affiche officielle. Ainsi cette annonce de journaux a un caractère officiel. *(Applaudissements à droite et sur divers bancs.)*

M. Roussel déclare que le ministre s'est rendu coupable d'imprudance aujourd'hui. *(Applaudissements à droite et au centre.)* L'orateur insiste sur le spectacle repoussant donné par la Marche de l'Armée, à laquelle s'est mêlée la population.

RÉPONSE DU GÉNÉRAL ANDRÉ

Le général André répond qu'il y a, dans la question de M. Roussel, deux côtés, l'un regardant le ministre, l'autre regardant le journal.

Le général André. — L'expérience faite hier est de celles où je suis le premier à me blâmer, et je regrette de l'avoir autorisée. *(Applaudissements ironiques à droite, vifs agitation.)*

Le ministre proteste contre les paroles de M. Roussel, lui reprochant d'avoir laissé mêler l'armée à la population. *(Interruptions.)*

Le général André. — Quant aux insignes non militaires que portaient les officiers, on voit généralement des officiers portant des nœuds de rubans qui n'ont rien de militaire. *(Mouvements divers.)* Ce qu'il y a de plus grave, ce sont les accidents qui se sont produits. Or, voici les renseignements reçus à 11 heures de l'après-midi par le ministre : 77 hommes ne sont pas encore rentrés. Sur ce nombre, 19 sont entrés au Val-de-Grâce, 15 à l'hôpital de Versailles. L'un est mort. *(Mouvements divers.)* Il y en a 42 sur lesquels je n'ai aucun renseignement. *(Mouvements divers.)*

J'aurais, par circulaire, autorisé les chefs de corps à permettre à leurs hommes de faire des exercices de marche dans des conditions déterminées. En ce qui concerne les affiches blanches, aucune autorisation n'a été donnée. *(Mouvements divers.)*

Le général André termine en disant qu'il ne donnera plus d'autorisation de ce genre. *(Mouvements divers.)*

LA QUESTION TRANSFORMÉE EN INTERPELLATION

M. Plichon demande de transformer la question en interpellation.

M. Roussel. — Les fantassins ne sont pas faits pour courir sur les routes jusqu'à tomber morts.

Je demande aussi à transformer la question en interpellation. C'est encore une séance perdue. *(Applaudissements à gauche, bruit à droite et au centre.)* Je devrais demander le renvoi à la suite, mais cela ne veut pas dire que nous voulions soustraire un membre du gouvernement au contrôle de la Chambre, je demande au ministre de la guerre d'accepter la discussion immédiate.

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN »
du 31 Mai 1904

ROGER-LA-HONTE

PAR
Jules MARY

Ce qu'il était intéressant de savoir que, le soir même, il lui avait écrit d'abord, et ce qu'il avait écrit ensuite...

Ce qu'il était ? Ce qu'il avait été ? Pour elle, c'est qu'un jour, aux magasins du Louvre, il avait surpris le secret de ses amours avec Roger et cet emprunt qu'elle avait fait pour échapper au scandale d'un procès avec son mari.

Ce qu'il rêvait ? La vengeance. Il voulait se venger de Roger ; peu importait encore à Mme de Noirville, de savoir d'où venait sa haine et comment était né son désir de vengeance.

Parce qu'il lui disait-il tout cela ? Pourquoi lui avait surpris le dénouement de la liaison de Julia avec Laroquette et deviné que Julia elle-même haïssait cet homme. Comment se vengerait-il ? C'était son secret.

Et elle tremblait d'être ainsi à la merci d'un inconnu. Elle voulait nier, d'abord. Mais il partageait le secret de son amour, il était entré dans le mystère de son cœur.

Il fallut courber la tête. — Eh bien, dit-elle, soit. Vous voulez vous venger ? Moi aussi ; mais, auparavant, je ferai ma dernière tentative de réconciliation. Je vous demande quelques jours. Attendez-vous ?

Il s'inclina, acceptant ce délai. Le lendemain, Julia vit Laroquette, rue de Rome.

— Roger, dit-elle, vous êtes impitoyable... — Il passa devant elle sans répondre et entra chez Lucien.

Quand il sortit, il la retrouva qui guettait son départ. — Roger, une dernière fois... Si vous m'y forcez, je vous haïrai et vous aurez tout à craindre de ma haine.

Roger, atterré, arrêta son regard sur la chambre de Lucien et se retira sans avoir prononcé une parole. Huit jours après, Mathias Zuber se présentait rue de Rome.

trente mille francs de son oncle ; ce fut sur ses conseils que Laroquette résista à toutes les supplications de Roger qui demandait avec instance des délais pour payer.

Le soir même du jour où Laroquette était en possession de la somme remboursée par le constructeur, où il venait de rentrer chez lui, à Ville-d'Avray, où l'escamotait avec un plaisir d'avare, ces billets qui gonflaient son portefeuille, ces rouleaux qui remplissaient ses poches, Mathias Zuber entra chez lui pour le voler. Nos lecteurs se rappellent la scène du meurtre.

Zuber n'ignorait pas qu'il ressemblait à Laroquette, — ou du moins, — si le jour, une erreur était impossible, — il savait que la nuit il était facile de s'y tromper.

Et il avait exploité cette ressemblance. Il était venu à Ville-d'Avray, pour voler, non pour assassiner.

Il avait compté profiter du sommeil de Laroquette, — qu'il était venu voir une fois, afin de se renseigner sur les lois, pour le déposséder sans être vu.

Il ne s'était pas attendu à la résistance du malheureux devant la résistance de Laroquette. — Alors, fuir de peur il le tua, pour ne pas être accusé, parce que Laroquette l'avait reconnu.

saient depuis longtemps sa situation gênée, ne lui offrirent que des secours dérisoires. En vain, frappa-t-il à toutes les portes. Il trouva défilance et foudroi.

Il se vit perdu. Seul, Lucien l'aimait assez pour lui sacrifier sa fortune s'il avait été riche, mais il était pauvre et il ne pouvait lui être d'aucun secours.

Et même Roger ne le mit pas dans la confiance de ses affaires, afin que Julia ne les connût point, par délicatesse, et parce que, peut-être, elle eût commis quelque imprudence en voulant lui rendre les cent mille francs, avec lesquels, jadis, il l'avait sauvée du scandale.

Et pourtant ces cent mille francs, c'était le salut ! Comme il y pensait !... Malgré lui !

Il y pensait, mais sans aucun espoir, comme on pense à un mort.

Et il pria Julia de lui rendre cette somme qu'elle ne lui rendrait pas. On l'eût-elle cherchée et trouvée ? Pendant huit jours il avait supplié Laroquette d'attendre, de lui donner des délais, de lui permettre de faire face à ses obligations, mais il comprit bien vite qu'il n'obtiendrait rien.

Il se vit condamné et la faillite se dressa devant lui, inévitable.

Le soir du remboursement, il devint presque fou.

Il avait espéré jusqu'à la fin, le pauvre homme, que Laroquette se raviserait.

Il avait quitté son bureau vers trois heures et couru dans Paris, sans len-

sées, au hasard des rues, cherchant à se fatiguer le corps pour échapper au souvenir.

A dix heures, il se trouva, ramené par l'instinct, devant la gare Saint-Lazare.

Il avait oublié de dîner ; mais il n'avait pas faim. Seulement une soif brûlante le dévorait.

Il se leva, debout, à la terrasse d'une brasserie.

Il prit le train, et une demi-heure après, descendit à Ville-d'Avray.

Il n'avait pas confié ses affaires d'argent à sa femme, parce qu'il avait espéré jusqu'au bout en sortir.

Maintenant qu'il allait être obligé de lui avouer la ruine de cette vieille maison que son père lui avait léguée encore prospère, maintenant qu'il fallait préparer Henriette à la gêne, à la pauvreté il avait peur.

Il n'osa rentrer chez lui, voulant retarder cet avenir pénible et craignant qu'Henriette ne devînt la vérité à son air égaré, à son trouble — car il n'était plus maître de lui.

Il avait la tête en feu.

Il s'en alla errer dans le bois, derrière de sa maison, au hasard, sans voir, sans regarder, ainsi qu'il avait fait à Paris.

Quelquefois il s'arrêtait. Des paroles incohérentes lui échappaient : — Ma pauvre femme ! Ma pauvre Suzanne !

Puis, il reprenait sa course d'insensé, se jetant d'une allée dans des sentiers qui se perdaient dans les fourrés d'ép-

nes où il tombait, se déhantant les mains, souillant ses vêtements, sans prendre garde, poursuivi par une pensée unique que :

— Ruiné !... déshonoré !... Ma vie est finie !...

Et toujours le souvenir de sa femme, le souvenir de sa fille...

A la fin n'en pouvant plus, il s'assit sur un banc et rêva, frissonnant d'une grosse fièvre.</

LA VIE LYONNAISE

L'élection de la 9^e Circonscription

LA CANDIDATURE NORMAND
Les ministériels de la neuvième circonscription, réunis en Congrès à Givors, ont choisi le citoyen Normand, maire socialiste-révolutionnaire d'Oullins, comme candidat à la députation dans la neuvième circonscription du Rhône.

Les autres candidatures bloccardes ont été écartées; le docteur Charrin lui-même qui brûlait du désir d'être candidat, s'est désisté en face du Congrès et a promis, d'après ce que nous disent les journaux ministériels, de soutenir la candidature socialiste-collectiviste du maire d'Oullins.

Il n'est pas de dire que la candidature d'un républicain du citoyen René Jossier a été violemment prise à partie, que l'on a dénoncé le programme, les intentions et les déclarations de ce candidat, que rien, en dépit de la mauvaise foi de ses adversaires, ne permet de qualifier de réactionnaire.

Cette fureur des socialistes-révolutionnaires contre le citoyen René Jossier est de bon augure. Elle montre les progrès faits par sa candidature et la peur qu'elle leur inspire. C'est une constatation que nous sommes heureux de faire.

Nous reviendrons, d'ailleurs, et plus longuement sur ce sujet.

LA POLICE LYONNAISE

Et la Loi du 5 Avril 1884
UNE CONVERSATION AVEC M. LE SÉNATEUR GOURJU

Il y a dix ans. — A la mort de Carnot. — Les élections à Lyon. — Revendications initiales. Le loi du 5 avril 1884. — Le projet de M. Gourju. — Lyon et la loi de finance. — La police lyonnaise et la participation de la ville.

Nous avons eu hier le plaisir de nous entretenir avec M. le sénateur Gourju, qui a bien voulu, avec son amabilité bien connue, nous donner les plus intéressants détails sur la proposition de loi déposée par lui sur le bureau du Sénat, portant modification de l'article 108 de la loi du 5 avril 1884.

Pour comprendre toute l'importance de ce projet, il faut se reporter à dix ans en arrière. Il y a, en effet, juste dix ans que s'ouvrait à Lyon, au Parc de la Tête-d'Or, notre grande exposition internationale.

Le 24 juin, M. Carnot venait inaugurer et tombait sous le poignard de l'italien Caserio. Aussitôt, tout Lyon est en révolution; par un mot d'ordre venu on ne sait d'où, toutes les boutiques des Italiens, même de quelques Suisses installés à Lyon, étaient mises à sac et incendiées; de Vaise aux Brotteaux, s'élevaient partout d'énormes bûchers, jetant dans la nuit leurs clartés terrifiantes; l'autorité, affolée, ne savait quelles mesures prendre; car cette ardeur de folle et brutale vengeance n'avait au fond que le vol pour mobile.

L'incendie était allumé par la plus vile populace et cette chasse honteuse aux transalpins n'était que prétexte aux pires excès. On avait excusé la colère aveugle du premier soir, surchauffée encore par la provocation lâche d'un garçon du café Casati — café qui l'a chèrement payé du reste par la ruine; — on ne pouvait que déplorer les scandaleuses scènes de dévastation des jours suivants.

Se croyant à bon droit sous la protection de nos lois, les victimes de cette terreur nouvelle réclamèrent l'indemnité juste du préjudice causé. Aussitôt, ils se heurtèrent à cette situation inévitable et sans issue; la ville de Lyon, ayant pas la direction de sa police, ne pouvait se voir appliquer l'article 106 de la loi du 5 avril 1884, qui veut que les communes soient civilement responsables des délits commis à force ouverte ou par violence par des attroupements armés ou non armés.

Lyon bénéficiait de l'article 108 de la même loi qui exempte de toute responsabilité les communes ou la municipalité n'a pas la disposition de la police locale ni de la force armée.

Et en fermant aux citoyens la porte des tribunaux vis à vis des communes, la loi omettait de les ouvrir pour permettre aux mêmes citoyens de réclamer contre l'Etat la réparation des dommages causés par l'émeute.

An lendemain de l'assassinat de Carnot, il arriva donc que les victimes des troubles ne purent réclamer à personne l'indemnité qui leur était due, et après trois ans envahi d'attente, reçurent une somme de 300.000 francs environ, le quart à peine de ce qu'ils auraient pu réclamer à Marseille, à Bordeaux, à Toulouse ou dans le moindre village de France.

C'est contre cette étrange loi que se prélevait l'impôt de la proposition du sénateur Gourju.

Il y a quatre ans, nous dit-il, que j'ai déposé le projet sur le bureau du Sénat; mais, jusqu'à ce jour, je n'ai pu le faire passer à l'ordre du jour. En somme Paris et Lyon se trouvent dans le cas en opposition d'intérêt avec 86 départements. M. Demole, président de la commission par droit d'ancienneté, ne paraissait pas très favorable au projet; M. Tillaye, un avocat distingué, sénateur du Calvados, lui était nettement hostile; M. Dufoussat, sénateur de la Creuse, semblait plutôt indifférent. Aujourd'hui, le président de la commission est M. Poirrier, sénateur de la Seine, très favorable naturellement au projet, comme notre collègue Paul Strauss, sénateur de la Seine également. Lyon compte dans la commission avec moi, MM. Repiquet, Bouffier et Millaud.

La proposition sera vraisemblablement discutée au Sénat vendredi prochain, continue M. Gourju; car M. Paul Strauss sera revenu à cette date d'Hendaye où l'avait appelé la grave maladie d'un neveu. J'ai tout lieu de croire que le Sénat approuvera une proposition qui a pour

base le principe de l'égalité devant la loi et devant la justice.

Le deuxième alinéa de l'article 108 de la loi du 5 avril 1884 serait ainsi modifié: « Dans les communes où la municipalité n'a pas la disposition de la police locale ni de la force armée, la responsabilité de l'Etat est substituée à celle des communes suivant les mêmes conditions ».

Si le Sénat accepte ce texte, il y a de grande chance pour qu'il soit ensuite bien accueilli par la Chambre.

Ne croyez vous pas, Monsieur le Sénateur, que le vote de cette loi entraîne-rait pour Lyon des conséquences sérieuses en ce qui concerne la direction de la police?

Assurément, par contre coup. En effet, si ma proposition est adoptée, la revendication, assez juste en principe, de la municipalité lyonnaise en ce qui concerne la justification de l'emploi des fonds de la ville, perdrait beaucoup de sa valeur, la ville n'ayant plus à craindre aucune revendication, toute responsabilité étant rejetée de ce fait sur l'Etat.

Si ma proposition est rejetée, les partisans des réclamations de M. Augagneur auront, au contraire, beaucoup plus d'autorité pour poursuivre leur campagne.

D'autant plus que la ville de Lyon s'est toujours vue odieusement frustrée dans les lois de finance. Avant 1900, elle payait 30 % de frais de police; la ville réclame alors deux cents gardiens de la paix de plus, augmentation absolument nécessaire. Aussi, la loi de finance du 13 avril 1900, article 8, déclare que toute dépense nouvelle engagée pour la police lyonnaise sera supportée dans la proportion de 50 % par la ville.

On fait mieux encore; on ne craint pas d'imputer à Lyon une participation de 50 %, depuis un an, dans le vide à combler dans la caisse de retraites des gardiens de la paix mal administrée — pour ne rien dire de plus — bien antérieurement par les employés eux-mêmes de l'Administration de l'Etat.

Et quand nous osons protester au Sénat, tandis que défilent devant nous les articles du budget, comme dans une course folle au clocher, on nous crie: « A l'obstruction! C'est ainsi que j'ai été obligé de m'excuser, avec toutes sortes de précautions oratoires, quand j'ai voulu, le 25 décembre dernier, prendre la défense des finances de Lyon à la tribune du Sénat. »

J'espère être mieux accueilli vendredi prochain, nous dit en terminant M. Gourju, ce sera pour Lyon, comme pour Paris, une juste revanche de l'incroyable état d'indélicatesse juridique dans lequel les deux plus grandes villes de France devaient vivre jusqu'à ce jour.

Francouaire.

UNE FÊTE D'ÉTUDIANTS

Dimanche, avait lieu la grande sortie d'été de l'Association indépendante des étudiants lyonnais qui réunit chaque année en une excursion champêtre tous les amis du franc rire et de la vie au grand air.

Le lieu choisi cette année comme but d'excursion était la riante petite commune d'Aiguebelette, où, avec ses montagnes à pic et son lac bleu est, de Paris de tous, un des coins les plus charmants de nos campagnes de Savoie.

A 5 heures, les étudiants s'embarquaient à Perrache et s'entassaient bien vite dans le wagon réservé, que la Compagnie P.-L.-M. avait eu l'extrême obligeance de mettre à leur disposition et qui les emportait bien vite à destination d'Aiguebelette.

Deux heures plus tard on était arrivé à destination et les voyageurs, auxquels se mêlaient bientôt de nouveaux arrivés, servaient de la pédale ou de l'auto, faisaient leur entrée dans le village, et, après un joyeux casse-croûte lestement enlevé, descendant jusqu'au lac, où les amis du canotage purent exercer leurs biceps et voguer à pleines rames sur la grande nappe bleue.

Mais voici que midi sonne, réunissant bientôt l'heure de la table du banquet toute la joyeuse bande d'étudiants. Le banquet a lieu à l'hôtel-chalet du Mont Léon, sous une vaste véranda où sont situés au pied de la montagne d'où l'on aperçoit un magnifique paysage.

Le repas, très bien servi et qui fait honneur à l'excellent maître d'hôtel, se poursuit au milieu de la plus vive animation et le petit vin blanc de Savoie pétillamment dans les verres qui s'entrechoquent fraternellement.

Enfin, l'heure des toasts arrive, tour à tour Dames, président, et Bourgeois, ancien président, portent la santé de l'Association et boivent à sa prospérité. Puis ce sont nos camarades Clément, Montroche, Bodoy, Guillot, qui lèvent leur verre à la santé des étudiants et à la solidarité universitaire.

Enfin ce sont les chansons reprises en chœur par l'assistance qui résonnent gaieusement sous le beau ciel de Savoie.

En route! On choquoit son verre une dernière fois, puis tous prennent le chemin des Pins et bras dessus bras dessous on se rend en cortège à la fête villageoise, une fanfare est improvisée, on forme la monnaie traditionnelle et c'est ainsi que les étudiants font leur entrée subite à la Voie des Pins, où la population leur fait un excellent accueil.

Mais l'heure approche, les étudiants en chœur entonnent la Marseillaise et c'est aux mâles accents de notre chant national que le train s'ébranle, emportant bien vite dans la nuit nos joyeux escolliers de France.

Intérim.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Lyon, 30 mai. Temps splendide et extrêmement chaud, hier sur toute la région lyonnaise. Voici le bulletin météorologique de Pobsverville de Lyon.

Une nouvelle dépression a abordé le Sud-Ouest de l'Europe occupant une basse barométrique rapide sur la Gascogne, et les fortes pressions qui couvraient la France et les îles Britanniques se sont éloignées vers le nord du continent.

Sur nos régions le baromètre a baissé de 6 mm depuis hier matin, et le temps semble devoir être chaud et orageux.

Aujourd'hui, à Lyon (Pare), Hauteur barométrique du soir: 769 mm.

Pau tombé depuis 24 heures: 0°. Températures extrêmes de la journée: à l'ombre: minimum: + 5°, maximum: + 21°. À l'air libre: minimum: + 3°, maximum: + 22°.

UNE CAUSE CÉLÈBRE

Le double assassinat d'Aix-les-Bains
Le crime. — La recherche des assassins. Les arrestations. — Avant la Cour d'assises.

LA VILLA SOLMS
La maison où se déroula la terrible tragédie du 20 septembre 1903 est située à Aix-les-Bains, avenue Tresserve. C'est un gentil chalet, élevé seulement d'un étage et entouré en partie d'une grille en fer et de feuillage.

C'est là que dans la verdure et dans les joies de la vie large, la jolie Fougère — c'était le coquet surnom d'Eugénie Fougère — venait durant la belle saison se reposer des fêtes et de ses succès parisiens.

Bonne fille et touchée de la misère de Victorie Giriat, autre fille galante qu'elle avait connue jadis, alors que la vie lui était moins souriante, Eugénie Fougère avait recueillie le titre de « dame de compagnie, ou plutôt à titre de confidente et d'amie ».

La Giriat était heureuse à la villa Solms, l'existence lui était douce et facile et les plaisirs succédaient aux plaisirs.

Quel psychologue assez clairvoyant pourra analyser, expliquer l'état d'âme de cette femme qui, pour toute reconnaissance envers celle qui la considérait presque comme une amie, s'étrangla féroce-ment pour la voler!

LE CRIME

Le 20 septembre 1903, M. Pelleffier, coiffeur habituel d'Eugénie Fougère, se rendait, comme d'habitude, au chalet de l'avenue Tresserve. Il sonna vainement à la porte durant plusieurs fois.

Il était huit heures du matin, M. Pelleffier, pensant que les habitants de la villa Solms sommeillaient encore, fit un tour dans le jardin, et en passant près du rez-de-chaussée de la maison, s'aperçut que le contour de la porte des cabinets n'était pas complètement clos, et que la fenêtre était grande ouverte.

Continuant sa promenade, il constata d'autre part que la petite porte en bois du jardin, donnant sur la rue de Solms était également ouverte.

Pendant ce temps diverses personnes, arrivant par l'avenue de Tresserve, observant à l'une des fenêtres de l'étage du chalet, Victorie Giriat ayant les poignets liés, le cou et la tête enveloppés de serviettes, et portant des sous-intérieurs.

Rapidement on alla chercher une échelle et quelques personnes pénétrèrent dans l'appartement, puis délivrèrent Victorie Giriat, cependant que d'autres après avoir enfoncé la porte, entraient au rez-de-chaussée.

Bientôt, dans une petite pièce du rez-de-chaussée, on découvrait le corps de la femme de chambre de Fougère, Lucie Maire.

La malheureuse avait été étranglée à l'aide de serviettes. Une lui serrait violemment le cou et d'autres lui comprimaient le nez et la bouche.

Les mains et les pieds étaient ligotés à l'aide de ficelles. Lucie Maire était morte.

Dans une chambre voisine, la pauvre Fougère était sur son lit morte également.

Elle était étendue sur le ventre, les jambes pendantes hors du lit, la tête renversée d'un côté rouge et de deux oreillers, un lingé avait été enfoncé dans sa bouche et une serviette lui serrait le cou.

Il était facile de se rendre compte, par l'examen des lieux, qu'Eugénie Fougère, au moment de se mettre au lit, s'était déshabillée dans un petit salon attenant à sa chambre à coucher. Outre ses effets, elle avait dû y déposer les bijoux qu'elle portait pour aller au théâtre, et son porte-monnaie contenant l'argent de poche.

C'était dans ce portemonnaie qu'elle tenait constamment la clef de son coffre à bijoux et celle de la malle où elle enfermait ceux-ci. Cette malle était rangée dans une autre pièce du premier étage, avec les objets de voyage et les costumes de la maîtresse de maison. Tout y avait été bouleversé et fouillé. Dans la salle à manger, située au rez-de-chaussée, on remarqua sur la table une bouteille par laquelle avait contenu des verres portant encore des empreintes de doigts, et un cahier de papier à cigarettes. Rien n'y avait été dérangé et on n'avait touché ni à l'argenterie, ni aux objets de valeur qu'elle renfermait.

Enfin dans le couloir qui conduit aux cabinets dans la fenêtre avait été vue ouverte par Pelleffier, se trouvait un bouteiller pris dans la chambre de Fougère, et qui avait, selon toutes probabilités, servi aux meurtriers d'Eugénie Fougère, ou tout au moins à l'un d'eux pour éclairer sa fuite et l'aider à l'effectuer par cette issue. Des nombreux bijoux dont il a été parlé, on n'en retrouvait pas trace dans le chalet, et avec eux avait disparu une bourse-sac en peau de daim, ornée de pierres, dans laquelle on avait dû les emporter. La présence d'aucune somme d'argent était également constatée.

UNE TROISIÈME VICTIME!

Délivré de ses liens Victorie Giriat tomba dans un état de prostration complète, puis elle put faire la déclaration suivante, après avoir demandé par plusieurs fois, des nouvelles de Fougère et Lucie Maire.

« J'étais à peine endormie que je perçus un bruit de pas sur le parquet de la chambre. Presque aussitôt je fus violemment saisie par un individu dont je n'ai pu retenir le signalement, qui me baillonna et me ligotta rudement, tandis qu'une voix disait: « Vite! En proie à une folle terreur je me suis alors évanouie... »

Giriat ajouta qu'elle avait repris ses sens vers le matin et avait réussi à se traîner jusqu'à la fenêtre où les voisins l'avaient aperçue.

La Guerre Russo-Japonaise

Horribles carnage en perspective. — Évacuation de Dalny. — Les Russes prennent Poffensvo.

AVANT L'ASSAUT DE PORT-ARTHUR. UNE OPINION AUTORISÉE
Paris, 30 mai. Un général russe, fort au courant de la situation à Port-Arthur, est interviewé à Pétersbourg par un de nos confrères qui s'informe des conséquences possibles de la prise de Kin-Tchéou.

« Que va faire Kouroupatkine? lui demande-t-il. — Le tsar, lui répond l'officier supérieur, dès qu'il reçoit le télégramme annonçant la prise de Kin-Tchéou, télégramme au généralissime, lui demanda s'il ne modifierait pas son plan. Kouroupatkine répondit: « Ça ne change pas mon plan. La prise des positions de Kin-Tchéou était prévue ».

« La prise de Port-Arthur serait-elle imminente? ainsi qu'un télégramme de source anglaise, que nous publions hier, en dernière heure, le prétendait. — Voici, sur les moyens de défense de la ville, les déclarations d'un homme qui peut parler en connaissance de cause, le capitaine Yakovlev, commandant du Pétroupatovsk: — La proscription est défendue par une série de positions et trois lignes de défense très fortes, sans compter la forteresse. Le débarquement en dessous de ces lignes est impossible. Les quatre canons les plus favorables, Dalny, Tahen-Wan, Pigeon-Bay et la baie des Huit-Navires, sont trop étroits et défendus par des mines sous-marines dont le repêchage est extrêmement dangereux; la flotte de l'Amirauté ne sait qu'en faire. Il reste donc une série de côtes d'un abord difficile et défendues d'ailleurs sur tous les principaux points. Or, c'est un fait constant que tout débarquement est impossible en face d'un adversaire en force. Quant à l'attaque par mer, elle n'est possible. Makharoff a organisé les six batteries d'une manière remarquable. Résultat: la flotte japonaise n'ose plus attaquer. Elle a

subi trop de pertes, vous pouvez l'affirmer. Les dixes des prisonniers que les docks du Japon sont pleins de navires en réparation, sont des plus exacts. — Raste donc l'attaque par le « Out de terre. Or Port-Arthur est une forteresse naturelle, couronnée par de magnifiques défenses artistiques. — Mais croyez-vous que l'armée de défense suffise? On dit qu'elle est seulement de vingt à vingt-cinq mille hommes, pas beaucoup plus. — Je ne puis pas dire le chiffre de la garnison. Mais les Japonais devaient avoir au moins cent cinquante mille hommes avec une énorme artillerie. Et même, avec une telle armée, ils perdent beaucoup de temps, car l'assaut est impossible. — Mais on dit que l'artillerie japonaise est supérieure. — C'est faux! On est trompé par l'affaire de Turpenchen, où notre artillerie légère fut opposée à la grosse artillerie. A Port-Arthur, ce n'est plus la même chose; nous avons des canons de 12 pouces. Soyez sûr que notre artillerie n'est pas inférieure. Quant à nos hommes, ils sont meilleurs que les japonais. Je me souviens qu'un obus d'un canon de 12 pouces, frappant la cuirasse du Pétroupatovsk, à deux milles trois quarts, lui fit une simple éraflure. — Et la famine? — Les Japonais ne prendront pas Port-Arthur par la famine. Nous avons des vivres et des munitions pour tenir pendant un an. — Ayez confiance! L'armée est victorieuse, impossible de se voyager. Elle défendra jusqu'à la mort Port-Arthur et l'honneur russe. — Telle est la conclusion, qui ne peut qu'avoir été sincèrement exprimée, du commandant Yakovlev. Elle fait prévoir d'horribles carnages.

MARCHE EN AVANT DES RUSSÉS
Saint-Petersbourg, 30 mai. Un télégramme du correspondant de la Novosti Vremia assure que Kouroupatkine avance pour prendre les Japonais à revers pendant que sur son flanc gauche le général Kondratovitch maintiendra l'armée ennemie de Feng-Hoang-Tcheng et les troupes débarquées à Ta-Kou-Chan. On envoie au Journal de Saint-Petersbourg: On affirme de bonne source que Kouroupatkine a commencé un mouvement offensif vers le sud. L'avant-garde russe serait déjà à moins de 60 kilomètres au nord de Kin-Tchéou.

L'ESCADRE DE LA BALTIQUE
Saint-Petersbourg, 30 mai. La nouvelle flotte de la Baltique partira en deux détachements; le premier, comprenant 4 grands cuirassés, se mettra en marche le 24 juin. Le cuirassé Orel est complètement renfloué.

LES RUSSÉS A WAFANDIAN
Saint-Petersbourg, 30 mai. D'après les télégrammes reçus à l'Etat-major la tête des forces russes se trouverait plus bas que Wafandian. Un télégramme du correspondant particulier du Novosti Vremia qui parait ce matin, dit que le colonel Spiridonoff, avec le 4^e bataillon de chemins de fer, a rétabli la voie ferrée jusqu'à Wafandian, à quarante kilomètres au nord de Kin-Tchéou, à hauteur de Pi-Tse-Ouo. On affirme que le général Kouroupatkine poursuit les Japonais à revers, tandis que sur son flanc gauche, il a envoyé le général Kondratovitch pour contenir l'armée de Feng-Hoang-Tcheng et les troupes qui débarquent à Takou-Chan. Ce mouvement aurait une importance énorme, car, s'il réussit, il coopérerait en deux les forces japonaises, menaçant leurs communications entre Pi-Tse-Ouo et Kin Tchéou.

Une dépêche de Tché-Fou, de source japonaise dit que les troupes du général Kuroki ont pris contact avec les Russes, près de Hat-Tcheng. On signale plusieurs escarmouches entre cosaques et Japonais. Le général Kouroupatkine, dans un ordre du jour, annonce qu'une grande bataille est imminente et rappelle à ses troupes que toute retraite est impossible. Une dépêche de Moudken dit que les Russes menacent les lignes de communication de la première armée japonaise, ce qui motive en grande partie l'arrêt qui s'est produit dans la marche en avant du général Kuroki. Ses dernières troupes exposées aux attaques de cosaques et tant qu'il n'aura pu se débarrasser de cette menace continue, il devra exercer la plus grande prudence dans sa marche vers le Nord.

ÉVACUATION DE DALNY
De Tché-Fou au Temps: Les Russes ont évacué Dalny à l'approche des Japonais. La ville a été incendiée.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS
Paris, 30 mai. Les jurys du salon de la Société des artistes français se sont réunis aujourd'hui au Grand Palais et ont attribué les récompenses suivantes: Peinture. — Deuxièmes médailles: Pierre Gouraud, Edouard Zier, Mme Frédéric Vallé-Bisson, Manuel Bartold, Franck Bail, Henry d'Estienne, Rotig, Louis Cabanes, Cauchois, Thomas Seymour, Richard Miller, Abel Bertrand, Maurice Chabas, André Humbert. Sculpture. — Premières médailles: Jacques Villeneuve Marsyas, Max Blandin, L'operte Blavier, Marculé, Emmanuel Fontaine. Deuxièmes médailles: Louis Bertrand, Mairie, Charles Paillet, Jules Dechin, Philippe Laurent, Roland, Rosales, Marx.

CONGRÈS MUTUALISTE
A St-Rambert-en-Bugey
Le Congrès des sociétés mutualistes du département de l'Ain s'est déroulé à St-Rambert avec un plein succès. Il a commencé samedi soir par une conférence de M. le professeur Arloing sur les tuberculoses. Le lendemain dimanche à 9 heures du matin, après un brillant défilé conduit par le fantôme de St-Rambert, réunion générale.

M. Dardenne, préfet de l'Ain, président. Sur l'estrade: MM. Franc, zaire de St-Rambert; Parent et Loiseau, de Bourg; Saillard, notaire, président du comité d'organisation; Bélon, Simonnet, Déthieux, de Reulle, délégués par la municipalité lyonnaise; Girod, de l'Ain; de Boissieu, docteur Bocard, maire de Julurieux; Verrier, conseiller d'arrondissement; Martelin, conseiller général; Bégésard, maire de Bellej; Convert, maire de Pont-d'Ain; D. Guinaud, directeur du Rappel Républicain.

D'intéressants rapports ont été présentés par MM. Parent, docteur Bocard, Simonnet. Parmi les vœux adoptés signaux les deux suivants présentés par M. Parent: 1^o Le congrès fait ses vœux émis à Nantes la semaine dernière et dont tous les mutualistes de l'Ain comprendront la signification.

Le ministre de la guerre, en s'acquantant lui-même d'avoir le désir de faire des exercices d'artillerie, a répondu à l'invitation d'avance à ceux qui veulent profiter de l'occasion pour exploiter les émotions publiques (applaudissements à gauche) dans l'intérêt d'un parti.

La transformation de la question en interpellation est ordonnée. M. Plichon proteste contre les dernières paroles de M. Combes.

VIF INCIDENT
M. Plichon. — Il reste à savoir quelle morale il faut tirer de cette fête macabre. (Interjections à l'extrême-gauche.) M. Zévès. — Nous n'admettons pas davantage qu'il s'en tienne à la morale de l'extrême-gauche. (Applaudissements à l'extrême-gauche.) M. Plichon. — Ceux qui dénigrent les courtes de chevaux demandent des épreuves gratuites au passage. (Mouvements divers.) M. Lockroy. — Par elle-même n'a jamais été faite par le bureau de la Chambre. (Bruit.) L'orateur déclare qu'il a voulu viser la majorité de la Chambre. (Nouvelles interruptions, cris à l'extrême-gauche.) M. Plichon. — Que celui de vous qui veut l'interroger se lève.

Toute l'extrême-gauche se lève. On rit. M. Zévès. — Nous donnons un démenti public à M. Plichon. — M. Lockroy. — Vous voulez dire une dégradation. (Agitation prolongée.) L'orateur termine en répétant que les soldats ne sont pas faits pour figurer dans une tragédie comme celle d'hier.

LES ORDRES DU JOUR
M. Lockroy annonce qu'il a reçu cinq ordres du jour, dont il donne lecture. Le général André. — Je suis décidé désormais d'intervenir tous les jours au Sénat et à la Chambre de voter l'ordre du jour pur et simple (Mouvements divers). M. Cachet combat cet ordre du jour. M. Hubbard dit que pareille débat ne peut se terminer sans une sanction (Mouvements divers). L'ordre du jour pur et simple est adopté par 304 voix, contre 270.

LES INDEMNITÉS
M. Lasies dépose une proposition dans laquelle il demande des indemnités pour les soldats victimes de l'expérience d'hier (Applaudissements à droite). M. Dejeante. — C'est au journal à payer (Applaudissements sur divers bancs). M. Bertrand déclare qu'il est juste que des soldats victimes d'accidents soient indemnisés. Le général André demande le renvoi à la commission de l'armée. M. Bertrand demande à ce que la mesure soit plus générale et propose le renvoi à la commission du budget. Le renvoi à la commission du budget est ordonné.

LE SACRÉ-CŒUR DE MONTMARTRE
M. Dejeante dépose une proposition de résolution tendant à abroger la loi de 1873, par laquelle l'Assemblée nationale vota la France au Sacré-Cœur. Il réclame l'urgence. M. Lemaire combat la proposition. M. Vallé ne s'oppose pas au vote de l'urgence. L'urgence est prononcée par 308 voix contre 231. On renvoie la proposition à la commission de la séparation des Eglises et de l'Etat.

LA LOI DE DEUX ANS
On continue la discussion de la loi de deux ans. M. Delafosse déclare que cette loi aggraverait nombre de charges de familles françaises; de plus, il faut, à son point de vue, combiner le nombre et la qualité, de façon à donner le maximum d'intensité. D'accord avec M. Cunéo d'Ornano, il présente un contre-projet basé sur les rengagements et tendant au service d'un an. (Approbations à droite.) M. Souzy. — Le projet en discussion ne permet pas de réduire les effectifs, et le service de deux ans donnera une armée solide. M. Krantz. — Je voterai toutes les dépenses, sauf celles de sentiers de familles. Il accepte le projet, mais se réserve de proposer divers amendements. M. Krantz estime que pour avoir une armée pouvant répondre à la première alerte, il faut surtout un grand nombre de sous-officiers rengagés. Le commissaire du gouvernement répond à l'orateur que lui aura 20 hommes rengagés par compagnie, escadron ou batterie. M. Krantz envisage enfin la possibilité de 48 mois de service. On renvoie à demain la suite de la discussion. La séance est levée à 6 heures. On discutera demain une demande de crédit de 400.000 francs formulée par M. Dansette pour les ouvriers du Nord.

Les Annexions Lyonnaises

M. Chardiny, conseiller d'arrondissement, a adressé la lettre suivante aux membres de la commission de la Chambre chargée d'examiner la question des annexions lyonnaises :

Monsieur le Député. Vous avez reçu le compte-rendu des premières séances de la commission d'enquête que vous m'avez fait partie, concernant le projet d'annexion à Lyon des communes suburbaines.

J'ai l'honneur de vous signaler dans ce compte-rendu deux objections inexactes apportées à la commission, d'une part par M. Brunard, député de Lyon, et d'autre part par M. Verger, député de Caluire et Cuire.

Dans votre séance de commission du 23 mars, en réponse à une observation de M. Joly, adjoint de Villeurbanne, qui reprochait au conseil d'arrondissement d'avoir trop rapidement étudié le projet, M. le député Brunard aurait dit :

« Comme président du conseil d'arrondissement, je tiens à protester contre le rapport qui a été déposé. Une commission de sept membres a examiné le projet pendant plus de sept heures et, à l'unanimité, s'est déclarée favorable au projet. Nous avons alors approuvé l'annexion et à l'unanimité nous avons voté le projet de loi d'arrondissement de Villeurbanne. »

Si vous voulez bien vous reporter au procès-verbal de la séance du conseil, des comptes-rendus du 22 et du 23 mars, vous y lirez : « Que la séance commencée le matin à dix heures et demie a été suspendue à onze heures et quart, et a été reprise à quatre heures du soir. Si l'on tient compte du temps du déjeuner, la commission n'a pas pu examiner le projet pendant plus de trois heures, en y comprenant même le temps passé à l'audition des conseillers des communes intéressées. »

« Si l'on devait nous annexer, nous préférerions qu'on prit toute notre commune. » De même, le lendemain, sur cette question de M. le député Antoine Michard :

« Si l'on devait nous annexer, nous préférerions qu'on prit toute notre commune. » En un mot, les Caluiriens non annexés opposent et ont toujours opposés, dans les quartiers de Saint-Clair, Bissardon et Cuire, les mêmes objections à l'annexion de M. Augagneur, mais ils préfèrent pas être annexés aux autres communes. Veuillez agréer, monsieur le député, mes sentiments les plus respectueux.

L. CHARDINY.

AUDACIEUSE ÉVASION

A LA PRISON MILITAIRE

Deux prisonniers qui s'étaient, — l'échappés. — Les préparatifs. — La fuite. — Sur les toits. — L'atterrissage. — Les recherches.

Souvent la presse lyonnaise s'est occupée des évasions sensationnelles ayant lieu à la prison militaire de la rue Sala, dite des « Recluses ». Ce vieux bâtiment, qui n'a de prison que le nom et les murs hauts de huit mètres, a été, hier le théâtre d'une évasion dénotant de la part de ceux qui l'ont accompli une extraordinaire audace.

La dernière évasion s'était produite il y a environ huit mois, et depuis on avait redoublé de surveillance envers les prisonniers.

LES FUGITIFS

Parmi les détenus condamnés et purgant leur peine à la prison des « Recluses », on trouvait deux soldats, les nommés Antoine Delaunay et Augustin (Nord), en 1882, canonnier au 5^e régiment d'artillerie coloniale, condamné à Saigon le 25 février 1902, à trois ans de prison pour bris de clôture, et Charles-Jules Lefèvre, né le 22 février 1878, à Crisolles (Oise), soldat au 163^e régiment d'infanterie, condamné à Marseille, le 22 avril dernier, à un an de prison pour injures et menaces envers des supérieurs.

Ces deux, amis intimes, étaient très intelligents, sachant ils avaient déclaré qu'ils s'étaient évadés, ils déclaraient qu'ils voulaient s'en aller.

Inutile d'ajouter que jamais les géoliers n'avaient accédé à leurs desirs.

Les deux prisonniers logeaient ensemble dans une cellule située dans les combles de la prison, et devaient avoir des intelligences au dehors, car jamais leur évasion n'aurait pu réussir sans cela.

LES PRÉPARATIFS — L'ÉVASION

Les rondes de nuit sont faites à la prison toutes les deux heures, et c'est pendant ces rondes que les prisonniers ont percé le mur, peu résistant, à l'aide d'un morceau de bois dont ils se sont servis comme d'un pic.

Après avoir réussi à faire un trou de 40 centimètres de hauteur, sur 20 centimètres de largeur, un des détenus s'engagea dans le trou, une fois dehors, il réussit à attirer son camarade.

UNE HISTOIRE EXTRAORDINAIRE

Entre amant et mari. — L'ament puni. — Blessure terrible. — Un acrobate ingénieux. — Pas de besoin du médecin. — La greffe humaine. — Guéris!

Les agents de la Sûreté ont arrêté hier matin un acrobate, Alfred-Emile G..., âgé de 20 ans, recherché en vertu d'une plainte déposée par un monsieur S..., demeurant chemin du Vivier. L'acrobate ayant pu prouver le mal fondé de la plainte, a été remis en liberté immédiate après avoir raconté à M. Briottet l'étrange histoire qui suit.

Un amant puni

Il y a deux mois environ, G... avait pu séduire par sa belle préstance la femme de S..., et quelque temps après, Mme S... trouva que décidément la vie commune avec son mari n'avait plus de charme pour elle, quittait le domicile conjugal pour suivre son amant, emportant avec elle une certaine quantité de marchandises.

Le mari furieux, avait déposé une plainte pour vol contre G..., il estimait que celui-ci avait eu l'audace de bénéficier, provenant de la vente des marchandises, dérobées par l'épouse à son malheureux mari.

Par hasard, le mari rencontra samedi dernier, l'acrobate, et en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, lui sauta à la gorge, en s'écriant :

« Rendez-moi ma femme ! Avec un sang froid, que nous admirons. G... lui répondit : « Mais je vous assure que je ne l'ai pas sur moi ! Ah ! vous ne l'avez pas sur vous, s'écria l'époux outragé dans son honneur, et saisissant un revolver de son cabinet, il frappa l'amant à la joue gauche.

Le coup fut porté avec telle violence, que le canon du revolver faisant emportepièce, traversa complètement la joue ; si bien qu'en retirant son arme, le mari emporta une pièce de la joue gauche de l'acrobate.

Acrobate Ingénieur

Absolument stupéfait, le mari prit la fuite ; quant à l'amant, sentant la gravité de sa blessure, il mit son mouchoir dessus et s'en alla de suite, non pas chez un pharmacien, mais chez un... boucher, où il acheta pour la modique somme de 20 centimes, un mince et tendre bifteack de veau.

Sans enlever son mouchoir de dessus la blessure, l'acrobate revint chez lui, et pratiqua sur sa personne un essai de greffe humaine.

Appliquant le morceau de veau sur la blessure, il l'assujétit fortement à l'aide d'une bande de toile, puis heureux et satisfait, il alla chez le troquet voisin où, avec le prix de la consulté du médecin qu'il avait économisé, il se fit servir plusieurs apéritifs.

Le mari qui s'était vengé d'une façon si terrible n'avait pas réfléchi sa plainte, et hier matin, les agents de M. Briottet, rencontrant G... le cueillèrent délicatement et le conduisirent devant M. Roquette, sous-chef de la Sûreté, auquel l'acrobate raconta l'histoire qui lui était arrivée, et lui montra triomphalement la greffe humaine avait très bien réussi ; en effet, la blessure complètement bouchée ne se voit presque plus.

Delicé et ensuivi M. Briottet, pour son heureuse opération, l'acrobate a été, comme nous l'avons dit, remis en liberté, car il a pu prouver que jamais il n'avait retiré un bénéfice des objets emportés par la femme S...
La fin de l'histoire

Notre court mais extraordinaire feuilleton a une fin. En effet, le mari a pardonné à son épouse qui est rentrée au foyer conjugal, et se félicite de la prompte guérison de G... ; quant à ce dernier, heureux aussi, il a naïvement déclaré à M. Briottet que le mari s'était vengé en lui enlevant un morceau de la joue, mais qu'à cela il ne trouvait rien à dire, car lui le premier lui avait enlevé sa femme.

Ainsi se termine cette histoire extraordinaire qui fera hausser les épaules à certains de nos lecteurs. Rire les autres, et qui rendra rêveurs tous les médecins et chirurgiens de la ville de Lyon et des environs.
A. Gaspard.

LA GRÈVE DES DOCKERS

Comme nous l'avons annoncé, la Compagnie de navigation a fait, hier matin, l'appel nominal de ses ouvriers qu'elle avait invités, samedi, à reprendre le travail ; mais aucun d'eux n'a répondu à cet appel.

Les grévistes se tiennent comme toujours en nombre sur les quais, un peu parlant, et semblent plus que jamais résolus ne pas se départir de leur résolution première, qui est de maintenir leurs revendications.

Le refus formel des dockers de reprendre le travail a déterminé la Compagnie à prendre une nouvelle décision. Le conseil d'administration s'est aussitôt réuni et a résolu de ne reprendre aucun des ouvriers grévistes et de licencier la plupart des employés de bureau, n'ayant naturellement aucune occupation à leur donner.

La Compagnie générale de navigation H. P. L. M. a fait placarder aujourd'hui l'affiche suivante :

« Dans ces circonstances aussi critiques, notre conseil d'administration réuni extraordinairement le 25, a décidé de licencier tout le personnel navigant si les grèves de Lyon et du midi n'étaient pas terminées le 30 mai.

« Malheureusement, les grèves continuent, nous avons le regret de vous informer que nous ne pouvons pas, jusqu'à nouvel avis, recevoir des marchandises dans les ports situés entre Lyon, Marseille et Cette.

« Agréée, Monsieur, etc... »

Écrasé par un Tramway

Un bicycliste, M. Joanny Fayard, âgé de 27 ans, cordonnier demeurant à Lyon, se trouvait hier sur la route de Neuville ; arrivé à 100 mètres de la halte de Fleury, attendant le tramway qui venait derrière lui, il crut être suivi de près par un automobile et pour se garer il s'engagea sur la voie du tramway qui arrivait au même instant. Violentement tamponné, M. Fayard fut projeté à deux mètres de la voie, sur un tas de cailloux, et perdit connaissance. Transporté à l'hôpital de Neuville il y reçut les soins pressés de M. le docteur H. Rondet qui n'a pu se prononcer encore sur la gravité des blessures.

La famille de M. Fayard a été prévenue immédiatement.

CHRONIQUE

La Société Française de Secours aux Blessés. — La reconnaissance est une belle chose, et nous sommes heureux de signaler qu'un de nos plus dévoués marchands de journaux de Lyon, M. Pierre Girerd, a été soigné et guéri par les dames infirmières de la Société française de secours aux blessés militaires, qui, pour se former un service en temps de guerre, ont des visites et des cliniques gratuites.

M. Pierre Girerd nous prie de leur en exprimer toute sa reconnaissance.

Le Sauvageur. — La « Sauvagerie », société mutuelle, dont le siège social est à Lyon, rue d'Alger, n° 12, n'a rien de commun avec le bureau d'affaires installé par le sieur Braun, dont il est parlé à propos des voleurs de limbres, dans notre article du 28 courant, intitulé : « Audacieux cambrioleurs ».

Trouvailles. — Un portemonnaie contenant une certaine somme d'argent, trouvé place de la République, hier, à deux heures et demi de l'après-midi, a été déposé au commissariat de police du quartier de la Bourse.

Les chevaliers de la pince. — Pendant l'absence de M. Lhôme, mouleur, 34, rue Inkermann, des voleurs ont pénétré dans son domicile et se sont emparés de deux montres en argent.

Plainte a été déposée au commissariat des Charpenneux.

GENTIANE FRANÇAISE

Le grand débit est une garantie de la bonne qualité. — Ph^o du Serpent.

VILLEURBANNE. — Sur la voie publique. — Hier à 4 heures de l'après-midi, un inconnu est tombé des suites d'une attaque en face le n° 28 du cours Kéra Zola.

Le victime a reçu des soins chez M. Merle, puis elle a pu continuer sa route.

Cycliste et piéton. — M. Michon, propriétaire au Peage-de-Thoussillon (Isère), a été renversé hier soir à 8 heures, boulevard de la Côte, par un cycliste M. C.

Le cycliste a été pansé à la pharmacie Milan, cours Lafayette prolongé, 47.

Aggression nocturne. — La nuit dernière, à deux heures du matin, un dauphinois — pas madré celui-là — passait boulevard de la Côte, lorsque deux individus surgirent des haies qui bordent le boulevard et lui tombèrent dessus.

Routé de coups et volé, notre dauphinois qui a nom de Frédéric Volé, a porté plainte au commissariat de police de Villeurbanne.

Courrier des Sports

LES AUDAUX LYONNAIS. — C'est par un temps splendide que s'est effectuée la première sortie des Audaux Lyonnais, sortie à laquelle je participais.

Le départ, donné dimanche matin à 8 heures de la place Morand, réunissait 45 candidats. Les Audaux Lyonnais ont parcouru les circuits de la route de Villoir, nous arrivons par de petits chemins à l'usine de Jonage puis nous gagnons la route de Cremieu. Nous parlons alors à bon train jusqu'à Broestel où nous cassons la route sur un pont de bois.

Les Audaux Lyonnais ont parcouru les circuits de la route de Villoir, nous arrivons par de petits chemins à l'usine de Jonage puis nous gagnons la route de Cremieu. Nous parlons alors à bon train jusqu'à Broestel où nous cassons la route sur un pont de bois.

Les Audaux Lyonnais ont parcouru les circuits de la route de Villoir, nous arrivons par de petits chemins à l'usine de Jonage puis nous gagnons la route de Cremieu. Nous parlons alors à bon train jusqu'à Broestel où nous cassons la route sur un pont de bois.

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES. Londres, 30 mai. Consolidés... Rio-Tinto... De Beers... Goldfields... East Rand... Chartered... Suez...

MORT DE M^{lle} LÉON BOURGEOIS

Paris, 30 mai. — On annonce la mort de M^{lle} Léon Bourgeois, femme de M. Léon Bourgeois, député de la Marne, ancien président de la Chambre, décédée ce soir à 5 heures, à Saint-Cloud dans une maison de santé où elle avait été transportée il y a quelque temps pour y subir une douloureuse opération.

GRAVE BAGARRE ÉLECTORALE

Clermont Ferrand, 30 mai. — Une bagarre a éclaté commune de Beauregard. L'évêque, au sujet de la nomination du maire. Les portes de la mairie furent brisées. Une douzaine de personnes ont été grièvement blessées.

LES BUREAUX DE PLACEMENT

VIOLENTE MANIFESTATION. Paris, 30 mai. — Cet après-midi vers 5 heures, les ouvriers de l'alimentation étaient réunis à la Bourse du travail, lorsqu'ils ont appris qu'un certain nombre de patrons tenaient à leur tour une réunion à la Taverne du Nègre, à l'effet d'organiser un bureau de placement patronal gratuit.

Ils se sont rendus à la Taverne pour empêcher cette réunion. Une trentaine d'entre eux ont fait irruption dans la salle en renversant les tables. Des agents sont alors survenus et plusieurs arrestations ont été opérées.

À la suite d'une réunion tenue à l'annexe de la Bourse du travail, rue Jean-Jacques Rousseau, par des patrons de café qui réclamaient la suppression immédiate des bureaux de placement, une manifestation s'est organisée. Les manifestants au nombre de 200 se sont rendus devant un café du boulevard Saint-Denis où des placards se trouvaient réunis. Des verres, des chaises et divers projectiles ont été lancés dans le café. Il en est résulté une bagarre à laquelle la police a mis fin.

À LA CHAMBRE ITALIENNE

La Protestation du Vatican. Rome, 30 mai. — M. Mazza a questionné M. Giolitti sur les intentions du gouvernement à l'égard de la protestation renouvelée du pape contre l'intégrité du pape.

M. Mazza a lu une partie de la protestation contre la visite de M. Loubet. L'orateur a relevé que tandis qu'il n'avait pas protesté contre l'expédition des congénérants et la suppression des crucifix dans les tribunaux, le Vatican se lève maintenant fiévreusement contre l'hommage rendu par M. Loubet au roi d'Italie dans sa capitale.

Il a demandé jusqu'à quand l'Italie doit rester impassible devant les attaques de son séculaire ennemi. Il a affirmé que l'Italie montrera qu'elle sait comprendre l'importance morale et civile des revendications de Rome, seulement lorsque s'accompliront les conditions de la garantie entre l'Italie et le Pape.

« Indépendamment, a-t-il dit, de la question spirituelle le gouvernement doit combattre les préconisations du Vatican sur Rome. »

M. Mazza a envoyé de chaleureuses félicitations à M. Corbese et à la Chambre française qui affirmèrent solennellement le droit incontesté de l'Italie sur Rome (Appelle à gauche).

M. Guercia développe une question sur les protestations du Vatican ; il a dit que l'Italie devrait être reconnaissante au Vatican d'avoir provoqué à la Chambre française l'affirmation aussi solennelle du droit italien sur Rome (Approbation).

M. Giolitti a déclaré tout d'abord que la note du Vatican ne fut pas « communiquée, c'est assez naturel à l'Italie et croit devoir ne relever que la phrase concernant le roi d'Italie. Il dit qu'il a donné l'occasion au gouvernement d'une manière amicale de faire une déclaration qui n'aurait jamais été faite par lui et qui suffit par elle seule à effacer tout souvenir des dissensions passées (très applaudissements).

M. Giolitti ajoute que la note est la répétition des protestations qui se renouvellent depuis trente-quatre ans ; cependant l'Italie n'a aucune raison de changer sa politique à la suite de cette note.

« L'Italie qui a rien à redouter, peut envisager tranquillement l'arrivée des congrégations étrangères en Italie ; toutefois, si celles-ci créaient des embarras à l'Italie ou entraîneraient l'italianité, le gouvernement se ferait un devoir de les expulser en vertu des lois. »

« La politique du gouvernement n'est donc pas une politique faible, mais forte et soucieuse de la dignité du pays. »

Le Brigandage au Maroc

Washington, 30 mai. — Le ministre des États-Unis au Maroc télégraphie qu'un message de M. Perdicaric et Varley dans le cas où n'accorderait pas aux bandits ce qu'ils réclament.

Le croiseur Brooklyn est arrivé à Tanger. Il est suivi par tous les autres navires de l'escadre américaine.

Tanger, 23 mai. — L'amiral américain est allé faire à Mohammed-el-Torres, la visite d'usage. Cette visite a duré dix minutes. Le représentant des affaires étrangères du Sultan a rendu sa visite à l'amiral et au consul général. Le Brooklyn a tiré une salva.

Mohammed-el-Torres a informé le représentant de l'Algérie et des États-Unis que le Maroc ne peut accepter les exigences du brigand Raïssouf pour la mise en liberté de MM. Perdicaric et Varley.

LES ANGLAIS AU THIBET

Guyang-Tse, 30 mai. — Les Thibétains ont donné dans le combat du 26 les preuves du plus grand acharnement et du courage le plus héroïque.

La Guerre Russo-Japonaise

Le combat dura ainsi 14 heures. Le village était défendu par des recrues arrivées la veille au soir de Lhasa et qui déclarent que si elles avaient été au courant de la topographie des lieux, il aurait été impossible aux Anglais de les déloger. Elles ajoutent qu'il y a 3.000 combattants dans le fort voisin du village.

A PORT-ARTHUR

Tché-Fou, 30 mai. — Suivant des informations de source chinoise, les Russes ont quatre lignes de défense entre Nanchau et Port-Arthur.

ENVOI D'UNE DIVISION JAPONAISE

New-York, 30 mai. — Suivant des informations de Washington, une nouvelle division aurait quitté le Japon par une destination inconnue. On croit que cette division enveloppera l'arrière des Russes au nord-est de la Corée et qu'elle interceptera les détachements qui menacent les communications de Kuroki.

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE NUIT

Le Rappel Républicain de Lyon

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 125.000 FRANCS SIÈGE SOCIAL : 4, RUE STELLA, LYON

Avis de Convocation

MM. les actionnaires de la Société Le Rappel Républicain de Lyon, sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire, le jeudi 9 juin 1904, à 2 h. 1/2 du soir, à Lyon, hôtel des Beaux-Arts, rue de l'Hôtel-de-Ville, 75, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Application éventuelle de l'article 52 des Statuts. Le Conseil d'Administration.

Chronique des Soies

Cette semaine l'allure monotone de notre marché n'est pas modifiée ; les transactions sont toujours peu importantes. Les prix de bas prix pour les cocons se réalisent, jusqu'à présent et confirment les employeurs de soie dans leur tactique de réserve.

En gros, les prix de cocons sont la baisse, les prix restent lourds.

Le marché de Milan est très calme, les offres basses faites par les acheteurs rendent les transactions insignifiantes, toute l'attention est portée sur les nouvelles récoltes.

Les soies de Syrie et de Brousse restent toujours délaissées et ce n'est qu'en faisant des concessions qu'il peut se traiter quelques affaires.

Les cocons sont délaissés tant à Marseille qu'à Milan. On a payé fr. 8,50 pour Turques blanc extra et fr. 8,50 pour Syrie James 1^{er} choix.

Peu d'ordres en fabrique ; le tafetas en couleur, le tulle, la mousseline et le velours sont les articles favoris de la saison. Nous devons citer l'apparition d'un nouveau ruban nommé « zéphyr » à cause de son éclat.

Les affaires ont pris meilleure tournure à Creteil les étoffes pour corsages sont très recherchées ainsi que les petits quadrillés, les cocottes et les articles unis.

La récolte de cocons va progresser favorablement. En France les éducations sont autour de la 4^e mue ; dans le Var et les Cévennes, les chambrées les plus avancées sont à la bruyère, les premiers cocons sont attendus vers la fin du mois de juin, les vers ne sont qu'entre la 2^e et la 3^e mue.

En Italie la marche de la récolte continue très régulière, pas la moindre plainte, les premiers cocons sont attendus cette semaine. A Beyrouth les vers sont à la bruyère. A Brousse les vers sont à la 3^e mue. Shanghai télégraphie que la quantité de cocons sera équivalente à celle de l'année dernière, le temps se maintient favorable, les vers sont entre la 2^e et la 3^e mue.

A moins d'événements imprévus, un bon résultat paraît des maintenant assuré pour la nouvelle récolte.

MERCURIALE DU MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LYON-VAISE

Porcs amenés 1411, renvoi 110. On a payé de 75 à 90 les 100 kilos.

PUNÉRAILLES D'AUJOURD'HUI

Premier arrondissement. — Morlon François, veuve Galinche, ourdisseuse, 53 ans, rue Vieille-Monnaie, 23, f. 9 h. — Déal Louise, 38 ans, rue Maiseil, 10, f. 4 h.

Deuxième arrondissement. — Dubousson Marie-Françoise, 69 ans, H.-D., f. 6 h. m. — Andrial Jean, journalier, 64 ans, H.-Dien, f. 8 h. — Boisson Claude, 50 ans, H.-D., f. 9 h. — Maguin Emile, tisseur, 50 ans, H.-D., f. 10 h. — Lelourneau Nicolas, ajusteur, 30 ans, H.-D., f. 2 h. — Vigné Paul, plâtrier, 37 ans, H.-D., f. 4 h. — Grand Georges, 9 mois, Charité, f. 7 h. — Robert Marie, religieuse, 63 ans, rue Henri IV, 10, f. 8 h. — Giraud Jean-Baptiste, 36 ans, rue d'Alger, 2, f. 9 h. — Genle Frédéric, 39 ans, H.-D., f. 9 h. — Guillaud-Magnin Antoine, épouse Vanel, 32 ans, H.-D., f. 4 h.

Troisième arrondissement. — Grélin Auguste, 27 jours, chemin Croix-Morlon, à Saint-Alban, f. 6 h. — Decullieux Marie, 70 ans, chez M. Schwarz, rue Hospice-des-Vieillard, 7, f. 7 h. — Rosenthal Claudine, renoué, 60 ans, grande rue Guilleme, 45, f. 7 h. — Violot Marie-Jeanne, 72 ans, rue Digneul, 205, f. 40 h. — Stratanne Pierre, 65 ans, rue Jean-Bart, 8, f. 4 h. — Murgue Louise, 27 ans, place de l'Abondance, 4, f. 2 h. — Bel Jean-Camille, 42 ans, chemin Serpenné, 1, f. 3 h. — Bouillet Eudoxie, veuve Gravel, 61 ans, rue Rachais, 30, f. 5 h.

Quatrième arrondissement. — Vachet Félix-Joseph, 9 ans et demi, boulevard Croix-Rouge, 40, f. 9 h.

Courrier des Spectacles

Casino-Kursaal. — Ce soir à 8 h. programme varié au Casino Kursaal Débuts des Bragars, barriettes luttant ; Eve de Millo, diseuse, Villars, comique-danseur. La salle est acrée mécaniquement.

Concert de l'Horloge. — Ce soir à 8 heures, dernière représentation de Gasse du Miracle. Au programme : La Joyante, Louise Décorcelle, Joanny Bel, Juliette Mallet, etc.

TRIBUNE POLITIQUE

G. R. N. — Mercredi, 1^{er} juin, réunion générale au local, sous la présidence du camarade Manin, rédacteur au Rappel Républicain.

Conférence du camarade Antoine : « De l'organisation de la République ». Conférence de l'Union politique par le camarade Milloud. Nous adressons un pressant appel pour que tous nos adhérents viennent à cette réunion, la seconde consacrée au développement du programme nationaliste.

Il nous plairait de entendre le camarade Manin nous faire un devoir d'inviter à cette réunion tous les adhérents des groupes anti-jurifs et nationalistes.

Comité de Concentration Républicain de 3^e arrondissement. — Les adhérents des 2^e et 3^e sections sont convoqués d'urgence pour ce soir mardi, à 8 h. 1/2, au siège, place du Pont, 9. Ordre du jour très important. Présence indispensable.

Jeunesse Républicaine Piémontaise. — Ce soir réunion du groupe au local, café Sac, 8, rue du Piémont. Il ne sera pas envoyé de convocations individuelles cette semaine, les adhérents sont priés de considérer la présente convocation comme une invitation.

AVIS DE MESSE

Madame veuve Ferdinand Bertrand et ses enfants ; Mademoiselle Gabrielle Bertrand ; les familles Bertrand, Bret, Gourd et Mazade rappellent à votre pieux souvenir Monsieur Ferdinand BERTRAND Maître teinturier-apprêteur et vous prient de bien vouloir assister au service de quarante heures qui sera célébré pour le repos de son âme en l'église Notre-Dame de Bon-Secours, à Montchat, le mercredi 1^{er} juin, à 8 heures du matin. Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation.

CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME Capital entièrement versé DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS Bilan au 30 avril 1904

ACTIF

Espèces en caisse et dans les banques... Fr. 144.626.862 02 Portefeuille... 1.040.778.961 43 Reports... 72.407.762 40 Comptes courants... 359.623.592 05 Avances sur garanties... 253.639.332 07 Portefeuille titres (Actions, Bons, Obligations, Rentes)... 8.473.372 32 Immeubles... 25.000.000 00 Comptes d'ordre et divers... 18.355.417 03 1.938.855.300 02

PASSIF

Dépôts et Bons à vue... 671.069.768 08 Comptes courants... 738.355.469 41 Acceptations... 67.844.896 11 Bons à échéance... 34.833.285 05 Comptes d'ordre et divers... 75.953.263 76 Réserves diverses... 100.000.000 00 Capital entièrement versé... 250.000.000 00 1.938.855.300 02

CERTIFIÉ CONFORME AUX ÉCRITURES : Le Président du Conseil d'Administration, Henri GERMAIN, Le Directeur Général, A. MAZERAT.

COURS DE LYON

Table of market prices in Lyon, including sections for 'CLOTURE A TERME', 'CLOTURE AU COMPTANT', and 'OBLIGATIONS'.

COURS DE PARIS

Table of market prices in Paris, including sections for 'TERME', 'APRÈS BOURSE', and 'CHANGES SUR PARIS'.

MINES D'OR

Table of gold mine prices, listing various mines and their current market values.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and analysis, including 'LYON' and 'PARIS' sections, discussing market trends and specific financial events.

Le bilan de la Banque d'Espagne

Report on the balance sheet of the Bank of Spain, detailing assets, liabilities, and capital.

Informations Financières

Financial information and news, including reports on 'Compagnie des Chemins de fer de Porto-Rico' and 'Phénix-Incendie'.

Reclamer Partout

Advertisement for 'Le Rappel Republicain' newspaper, encouraging subscriptions and highlighting its reach.

Advertisement for 'MAISON BENEVOLO' featuring optical services and 'BYARRH' aperitif.

Advertisement for 'H. BAUCHE & CIE' featuring 'INCROCHETABILITE' and 'COFFRE-FORT LE CURASSE'.

Advertisement for 'LIBRAIRIE UNIVERSELLE' and 'MAISON D'HABITATION'.

Advertisement for 'HYDROTHERAPIE MEDICALE' by A. HUGGLER.

Advertisement for 'DU CHOIX D'UN JOURNAL FINANCIER'.

Advertisement for 'ALBERTINY & CIE' featuring 'Pâtes Alimentaires EXTRA' and subscription information.

Large advertisement for 'FERNET-BRANCA' by Fratelli-Branca, Milan.

Advertisement for 'PETITES ANNONCES ECONOMIQUES'.

Advertisement for 'DEMANDES D'EMPLOIS' and 'CAPITAUX, PRÊTS & EMPRUNTS'.

Advertisement for 'MARIAGES' and 'OBJETS D'OCCASION'.

Advertisement for 'LOCATIONS' and 'AVIS DIVERS'.

Advertisement for 'AVIS DIVERS'.

Advertisement for 'AVIS DIVERS'.

Advertisement for 'LA VEUVE DU CAISSIER' by Xavier de Montépin.

Continuation of the 'LA VEUVE DU CAISSIER' story.

Continuation of the 'LA VEUVE DU CAISSIER' story.

Continuation of the 'LA VEUVE DU CAISSIER' story.

Continuation of the 'LA VEUVE DU CAISSIER' story.

Continuation of the 'LA VEUVE DU CAISSIER' story.